FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Formaldéhyde en solution

N° de produit 7040, 7041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Environmental Health & Safety
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (Contact avec la peau)	Catégorie 3	H311: Toxique par contact cutané.
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité des Cellules Germinales	Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: FORMALDEHYDE
Alcool méthylique



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H301+H311: Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350: Peut provoquer le cancer.
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de Prudence

Prévention:
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
FORMALDEHYDE	25 - <50%	50-00-0	200-001-8	01-2119488953-20-XXXX	Aucune information disponible.	#
Alcool méthylique	10 - <20%	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
FORMALDEHYDE	Carc. 1B H350, Muta. 2 H341, Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, Skin Sens. 1 H317, Skin Corr. 1B H314	Note B, Note D
Alcool méthylique	Flam. Liq. 2 H225, STOT SE 1 H370, Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301	Aucune information disponible.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

CLP: Règlement n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Les symptômes peuvent être à retardement.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucuns connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
FORMALDEHYDE	VLE	1 ppm	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition

			professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VME	0,5 ppm	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
Alcool méthylique	TWA	200 ppm 260 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VME	200 ppm 260 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VLE	1.000 ppm 1.300 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Alcool méthylique (Méthanol: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	15 mg/l (Urine)	FR IBE (1997)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Alcool méthylique	Sédiments (eau douce)	77 mg/kg
	Station d'épuration	100 mg/l
	Sédiments (eau de mer)	7,7 mg/kg
	Aquatique (eau douce)	20,8 mg/l
	Terre	100 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau

Protection des Mains: Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection respiratoire:	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.
Mesures d'hygiène:	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Aucune information disponible.
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	4,0
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	98 °C
Point d'éclair:	> 81 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	1.100 hPa (50 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	1,1 g/cm3 (20 °C)
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 482,55 g/l ~48,25 % (calculé)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune prescription particulière.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Non déterminé.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la Peau:	Toxique par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Toxique en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 207,23 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	LD 50 (Rat): 100 mg/kg
Alcool méthylique	LD 50 (Rat): 5.628 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 621,7 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	LD 50 (Lapin) : 15.800 mg/kg

Inhalation

Produit:	ETAmél28 mg/l Vapeur
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	LC 50 (Rat, 4 h): 0,48 mg/l
Alcool méthylique	

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucuns connus.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Provoque de graves brûlures cutanées.
Alcool méthylique	Irritant pour la peau.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Provoque de graves lésions des yeux.
Alcool méthylique	Fortement irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Alcool méthylique	N’est pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

In vivo

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:	Peut provoquer le cancer.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Peut provoquer le cancer.
Alcool méthylique	Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction

Produit:	Aucun composant toxique pour la reproduction
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Appareil respiratoire
Alcool méthylique	Système nerveux central., Yeux.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:	Aucuns connus.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Yeux., du système nerveux central.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit:	Non classé
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	Non classé
Alcool méthylique	Non classé

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

SECTION 12 : Informations écologiques

Informations générales: Non réglementé

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 22,61 - 25,71 mg/l (L'écoulement à travers) Mortalité LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 25,4 - 34 mg/l (statique) Mortalité
Alcool méthylique	LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 15.400 mg/l (L'écoulement à travers) Mortalité LC 50 (Rainbow trout,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss), 96 h): 19.500 - 20.700 mg/l (L'écoulement à travers) Mortalité LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 28.500 - 30.400 mg/l (L'écoulement à travers) Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
FORMALDEHYDE	EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 29 mg/l (statique) Intoxication LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 24 h): > 100 - 1.000 mg/l (statique) Mortalité
Alcool méthylique	EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): > 10.000 mg/l (statique) Intoxication LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 96 h): > 100 mg/l (statique) Mortalité LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 24 h): > 10.000 mg/l (statique) Mortalité EC 50 (Water flea (Daphnia obtusa), 48 h): 21.100 - 23.400 mg/l (statique) Intoxication LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 2.461 - 4.395 mg/l (non rapporté) Mortalité

Toxicité chronique

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Aucune donnée de dégradabilité du produit n'est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Non déterminé.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Non connu.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Green algae (Chlorella fusca vacuolata), Facteur de Bioconcentration (BCF): 28.400 (statique)

12.4 Mobilité dans le Sol:	Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.

FORMALDEHYDE	Aucune information disponible.
Alcool méthylique	Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes:	Aucune information disponible.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 2209
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 2209
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 2209
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	FORMALDEHYDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 2209
14.2 Nom de transport complet:	Formaldehyde solution
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :
Utilisation restreinte aux professionnels.

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Alcool méthylique	67-56-1	10 - 20%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
FORMALDEHYDE	50-00-0	30 - 40%

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
FORMALDEHYDE	50-00-0	30 - 40%

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration

FORMALDEHYDE	50-00-0	30 - 40%
Alcool méthylique	67-56-1	10 - 20%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
FORMALDEHYDE	50-00-0	30 - 40%
Alcool méthylique	67-56-1	10 - 20%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 15.03.2018
FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.